

Opération élagage des platanes

Une vaste opération d'élagage des platanes a commencé sur le boulevard lundi 27 octobre. Destinée à éloigner les pigeons et autres choucas qui s'abattent sur le centre ville à l'automne, ainsi qu'à protéger les toitures, elle se déroule en deux temps et permettra à terme d'éviter les nuisances sur les trottoirs et d'apporter de la lumière aux fenêtres des riverains...

Elagage en camion nacelle : un travail de précision sur les branches les plus hautes

Depuis lundi 27 octobre, et jusqu'à la fin du mois, les trottoirs des boulevards sont interdits à la circulation par tronçons, alternativement d'un côté et de l'autre de la chaussée. Un périmètre de sécurité est établi afin de laisser travailler une entreprise d'élagage sur zone. A l'aide de deux camions nacelles, les élagueurs procèdent à une première taille de réduction des platanes afin de dégager les branches les plus proches des immeubles d'habitation et celles qui s'élevaient au-dessus des toitures. Les feuilles et les petites branches coupées sont ensuite broyées en copeaux.



Une deuxième taille, plus sévère, sera effectuée en janvier afin de rabattre le " houppier " des arbres (ensemble des branches situées au sommet du tronc, des branches maîtresses aux rameaux).

L'objectif est double :

- > **éloigner les pigeons** qui nichent à l'année et les choucas qui, dès la fin du mois d'août, s'abattent par nuées à la tombée du jour sur les frondaisons des platanes, maculant les trottoirs, les stores et les voitures de fientes malodorantes et très difficiles à nettoyer,
- > **protéger les toitures des immeubles environnants**, tout en apportant de la lumière aux fenêtres des habitations.



La hauteur des branches des platanes en fait un lieu de prédilection pour **les choucas des tours, sortes de corneilles de petite taille**, très bruyantes, qui s'y rassemblent par centaines pour passer la nuit dès la fin de l'été, à la recherche de la chaleur des villes.

Espèce protégée, ces oiseaux constituent **une véritable nuisance**, à la fois sonore (cris aigus) et du fait des fientes dont ils couvrent les trottoirs, parasols et stores des commerçants. Ces excréments malodorants polluent également l'eau des fontaines, qu'il faut vider régulièrement pour les nettoyer.



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE
DIRE

MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)